

30 janvier 2026

Le MR lance son grand chantier de la fusion des communes

Post RS :

Nous devons diminuer le nombre de mandats politiques dans notre pays. Cela nous permettra de rendre l'appareil d'État plus efficace et de faire des économies. Nous devons mettre sur la table la fusion des communes, qui est une nécessité pour renforcer l'efficacité et la qualité des services locaux. Chaque projet doit tenir compte des réalités de terrain et être construit avec les élus locaux. Le MR, parti qui compte le plus grand nombre de bourgmestres, lance son grand chantier de la fusion des communes avec ses bourgmestres. Objectif : des fusions cohérentes pour une Wallonie plus forte.

Abstract :

- *La Wallonie est marquée par une fragmentation communale importante, avec une majorité de communes de petite taille confrontées à une pression budgétaire croissante, à des difficultés de gestion et à une capacité d'investissement limitée. Cette réalité concerne directement le MR, dont une large majorité des bourgmestres exerce dans des communes de moins de 15.000 habitants. Les analyses budgétaires, notamment celles de Jean Hindriks (Itinera/UCLouvain), démontrent qu'une taille critique permet une meilleure efficience des dépenses de fonctionnement, de personnel et de gouvernance, tout en renforçant la capacité à gérer des dossiers complexes et à investir durablement.*
- *La diversité des réalités locales impose une approche nuancée, intégrant de nombreux critères déterminants comme le nombre d'habitants, mais également la superficie des territoires, la longueur des réseaux routiers, la dette par habitant, la ruralité ou les contraintes organisationnelles. L'objectif n'est pas d'atteindre artificiellement un seuil démographique, mais de construire des entités cohérentes, efficaces et soutenables à long terme.*
- *Afin d'aboutir à une position politiquement solide et largement partagée, le MR entend adopter une méthodologie progressive et concertée. Celle-ci reposera sur l'identification de communes volontaires prêtes à jouer un rôle d'exemple, l'organisation d'une Fédération des élus locaux avec l'ensemble des bourgmestres MR pour recueillir les remontées de terrain, l'élaboration de scénarios de fusions fondés sur des critères objectivables, puis une tournée des provinces afin de confronter le modèle proposé aux réalités locales. Cette démarche vise à construire, avec les mandataires, une proposition crédible, réaliste et cohérente, destinée à nourrir le programme MR à l'horizon 2029.*

1. Constat de départ : des communes wallonnes trop petites et budgétairement sous pression

D'un point de vue politique, cette réalité concerne directement notre ancrage local : sur les 114 bourgmestres MR en Wallonie, 93 exercent leur mandat dans des communes de moins de 15.000 habitants. Seules 21 communes MR dépassent ce seuil. Cette donnée illustre l'importance stratégique du débat sur les fusions et appelle à une approche à la fois volontariste et respectueuse des réalités de terrain.

L'étude de Jean Hindriks (Itinera/UCLouvain) analyse les budgets 2021 des communes wallonnes afin d'identifier la taille critique à partir de laquelle une commune devient budgétairement plus efficiente. Elle se concentre sur deux postes représentant ensemble 57 % des dépenses ordinaires : les dépenses de fonctionnement (17 %) et les dépenses de personnel (40 %). Hindriks observe que les communes de moins de 5.000 habitants présentent un coût par habitant de 956 €, alors que celles entre 15.000 et 20.000 habitants atteignent un minimum de 744 €/habitant. Cela révèle une importante marge d'optimisation.

En simulant une fusion des 202 communes wallonnes de moins de 15.000 habitants, l'étude évalue une économie moyenne de 100 €/habitant, soit environ 136 millions d'euros à l'échelle régionale. Ces gains représenteraient près de 40 % des recettes de l'impôt des personnes physiques (IPP) perçues par les communes concernées. Outre les économies, Hindriks souligne les difficultés spécifiques aux petites entités : pénurie de personnel qualifié, faible capacité à traiter les dossiers complexes (voirie, énergie, marchés publics), investissement communal en chute (0,7 % du PIB), etc.

L'étude insiste aussi sur les économies en matière de gouvernance : en fusionnant deux ou trois petites communes, on réduit le nombre de bourgmestres et d'échevins – dont le coût peut varier fortement selon la taille de la commune (3.000 à 12.000 €/mois pour un bourgmestre, hors charges). La fusion permet donc une rationalisation administrative sans nécessairement remettre en cause l'identité locale, à condition de bien gérer la transition politique et de garantir un niveau de proximité via des dispositifs comme les conseils de quartier.

2. La référence aux 15.000 habitants : un repère

Le seuil de 15.000 habitants est un ordre de grandeur pertinent pour atteindre une meilleure efficacité communale, en cohérence avec les enseignements des études disponibles. Ce seuil ne constitue toutefois ni un critère obligatoire, ni un objectif automatique à atteindre. La réalité du terrain impose de dépasser une approche strictement démographique et de tenir compte d'autres paramètres essentiels, tels que la superficie du territoire, la longueur et la dispersion du réseau routier, la dette par habitant, la ruralité ou encore les contraintes géographiques et organisationnelles. Dans certains cas, atteindre les 15.000 habitants supposerait la fusion de trois, quatre voire cinq communes, aboutissant à des entités très étendues, parfois caractérisées par des réseaux routiers dépassant 700 kilomètres, avec des coûts de gestion et d'entretien susceptibles de neutraliser les gains attendus. L'objectif de la démarche n'est donc pas d'appliquer un seuil uniforme, mais de construire des fusions cohérentes à l'ensemble des critères pertinents, garantissant un équilibre entre efficacité financière, gouvernance opérationnelle, qualité des services et proximité démocratique. Le seuil de 15.000 habitants doit être compris comme un repère de réflexion.

3. Méthodologie proposée pour construire une position MR concertée

Afin d'aboutir à une proposition crédible, réaliste et politiquement assumée sur la fusion des communes, le MR entend privilégier une méthodologie progressive, structurée et profondément ancrée dans le terrain. Cette démarche repose sur une conviction essentielle : une politique de fusion ne peut pas être conçue depuis un bureau ni se réduire à un critère mécanique comme le seul nombre d'habitants. Elle doit au contraire être construite avec les mandataires locaux, pour garantir des fusions cohérentes, pertinentes et adaptées aux réalités territoriales.

La première étape consistera dès lors en une tournée provinciale de consultation et de concertation, avec les mandataires locaux MR, dans une logique d'écoute active. L'objectif est de permettre aux élus de faire remonter leurs réalités, leurs contraintes, mais aussi leurs propositions : comment envisager une fusion, selon quelles conditions, avec quels partenaires naturels, et sur base de quels critères. Cette phase est essentielle pour objectiver les enjeux et identifier, au plus près du terrain, ce qui rendrait une fusion acceptable, utile et politiquement défendable.

Cette tournée se déroulera selon le calendrier suivant :

Le **mercredi 11 février 2026** (accueil 18h30) : Réunion des Bourgmestres MR – Namur

⇒ Fédération Namur - Chaussée de Louvain, 226 - 5004 Namur

Le **samedi 14 mars 2026** (accueil 10h00) : Réunion de la Fédération des élus locaux du Luxembourg

⇒ Halle aux Foires - Place Communale 7 - 6800 Libramont-Chevigny

Le **lundi 16 mars 2026** (accueil 18h30) : Réunion de la Fédération des élus locaux de Namur

⇒ Haute Ecole de la Province de Namur (amphithéâtre du bac agro) - Chemin d'Haljoux 4A - 5590 Ciney

Le **mardi 17 mars 2026** (accueil 19h30) : Réunion de la Fédération des élus locaux de Liège

⇒ Sart Tilman - Boulevard du Rectorat 13/bat 7 - 4000 Liège

Le **lundi 23 mars 2026** (accueil 18h30) : Réunion de la Fédération des élus locaux du Brabant wallon

⇒ Salle de l'Amitié : Rue Charles Jaumotte 54 - 1300 Wavre

Le **jeudi 23 avril 2026** (accueil 18h30) : Réunion de la Fédération des élus locaux du Hainaut

⇒ Ferme Haubrouge - Rue Hector Blondiau 26 - 7070 Le Rœulx

Ce n'est qu'au terme de ce processus que sera élaborée une note structurée, proposant des scénarios de fusions fondés sur des critères cohérents et objectivables, qui ne se limiteront évidemment pas au nombre d'habitants : dette par habitant, réseau routier, superficie, cohérence territoriale et bassins de vie, mobilité, finances, services existants, capacité administrative, identité locale et proximité démocratique. L'objectif final est de construire, avec les élus locaux, une proposition concertée, mature et politiquement solide, destinée à alimenter le programme MR à l'horizon 2029.

4. Conclusion

La fusion des communes constitue un levier stratégique majeur pour moderniser la gouvernance locale, optimiser les finances publiques et renforcer l'égalité d'accès aux services en Wallonie. Elle doit être soutenue par une stratégie politique claire, volontariste et respectueuse des spécificités locales.